

- Les animaux doivent être à jour des vaccins de + de 15 jours et de – d'1 an
  - Chien : CHPPIL + Toux de chenil
  - Chien 1 et 2ème catégorie : CHPPIL + Toux de chenil + Rage
  - Chat : Typhus, Coryza
- Un traitement anti parasitaire est préconisé quelques jours avant l'arrivée de l'animal, si toutefois la présence de parasite est constatée durant le séjour, un traitement sera effectué par nos soins à la charge du propriétaire
- Attestation d'assurance Responsabilité civile pour les chiens de 1ère et 2ème catégorie + déclaration en mairie
- Sous la responsabilité entière du propriétaire, certains jouets ou literie pourront être apportés mais à condition que ceux-ci soit propres et en bon état
- Un acompte de 10% est réclamé à la réservation
- La tarification s'effectue à la demi-journée
- en cas de départ anticipé la facturation s'effectue d'après la date de départ initialement prévue
- Un pensionnaire non repris après la date prévue par le contrat et sans renouvellement de celui-ci par le propriétaire, sera après un délai de 10 jours considéré comme abandonné et laissé à l'entière disposition de la SPA
- Nous nous réservons le droit de refuser l'entrée d'un pensionnaire qui se révélerait malade ou contagieux
- Les frais occasionnés à la suite d'intervention vétérinaire resteront à la charge du propriétaire
- Aucun pensionnaire ne sera repris en dehors des heures d'ouverture

Tout manquement à ces dispositions entraînera un refus de prise en charge de l'animal

Guillaume MAHE